

Zeitschrift:	Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales
Herausgeber:	Société d'Etudes Economiques et Sociales
Band:	6 (1948)
Heft:	4
Artikel:	Lettre de candidature de Léon Walras à la chaire d'économie politique de Lausanne
Autor:	Walras, Léon
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-132805

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

*Lettre de candidature de Léon Walras à la chaire d'économie politique
de Lausanne*

(Archives cantonales vaudoises, K XIII 36)

Saint-Aubin sur Mer, 6 Septembre 1870.

Monsieur le Conseiller d'Etat,
chef du Département de l'Instruction publique et des Cultes,

à Lausanne

Monsieur,

Informé de la création et de la mise au concours d'une chaire d'économie politique à l'Académie de Lausanne, je prends la liberté de vous faire l'offre de mes services conformément à votre avis du 2 juillet dernier.

Des occupations et des circonstances également impérieuses me mettent dans l'impossibilité de me rendre à Lausanne pour y subir les épreuves, et me forcent à réclamer le bénéfice de la disposition en vertu de laquelle les auteurs d'ouvrages ou de cours publics sur l'économie politique peuvent être appelés sans examen à cette chaire. Je soumets en conséquence mes titres et ouvrages à l'appréciation du jury.

Je suis Français, né à Evreux (Eure) le 16 décembre 1834. Mon père était M. Auguste Walras, Inspecteur de l'Université de France, connu par divers écrits d'économie politique, notamment par les deux ouvrages intitulés l'un *De la Nature de la Richesse et de l'Origine de la Valeur* (1831), et l'autre *Théorie de la Richesse sociale ou Résumé des Principes fondamentaux de l'Economie politique* (1849). Elève et ami de J.-B. Say, il s'était voué à l'étude de l'économie politique à une époque où bien peu de personnes en Europe connaissaient la science même de nom. Il en a professé trois cours, l'un à Evreux en 1832-33, un autre à l'Athénée de Paris en 1836-37, et le dernier à Pau en 1863-64 et 1864-65. Je possède les manuscrits de ces leçons, ainsi que ceux de plusieurs autres ouvrages de lui non publiés.

Je suis bachelier ès Lettres, bachelier ès Sciences, et ancien élève externe de l'Ecole des mines de Paris. D'après les conseils et suivant l'exemple de mon père, dans l'impossibilité d'obtenir une chaire d'économie politique en France, où elles sont excessivement rares et ne se donnent point au concours, j'ai toujours demandé les ressources nécessaires à mon existence matérielle à une profession libérale quelconque, et cultivé la science sans préoccupation de profit pécuniaire. Ainsi seulement il m'a été possible d'en approfondir à loisir les points obscurs et controversés, et de poursuivre des études élevées dans une indépendance absolue d'esprit et de langage, sans patronage, mais aussi sans assujettissement d'aucune sorte.

J'ai successivement rempli les fonctions de rédacteur du secrétariat du Chemin de fer du Nord et d'administrateur-directeur de la *Caisse d'escompte des associations populaires*. Après la liquidation de cette dernière société, M. Félix Vernes et M. Joseph Hollander, banquiers à Paris, qui en avaient été l'un après l'autre les commissaires de surveillance, se sont intéressés à moi tous les deux. Je suis entré chez le second pour me mettre au courant des affaires de la maison, et avec la perspective d'être un jour associé à la gestion. J'ai acquis dans ces emplois une complète connaissance pratique des affaires d'administration et des opérations de banque de toute nature.

En même temps, j'ai publié plusieurs ouvrages d'économie politique, fait des cours publics avec un succès assez marqué pour m'encourager à continuer à produire mes idées sous cette forme, et collaboré successivement à divers recueils périodiques. J'ai été rédacteur du *Journal des Economistes*, de *La Presse*, de l'*Indépendant de la Moselle*. J'ai fondé moi-même en 1866, avec le concours de M. Léon Say, administrateur du Chemin de fer du Nord et rédacteur du *Journal des Débats*, petit-fils de J.-B. Say, une revue mensuelle d'économie politique spécialement consacrée aux questions d'association coopérative, *Le Travail*, et l'ai dirigée pendant deux ans.

Voici la liste de mes ouvrages et celle des principaux articles par moi publiés dans les revues et journaux susmentionnés.

L'ECONOMIE POLITIQUE ET LA JUSTICE, examen critique et réfutation des doctrines économiques de M. P. J. Proudhon, précédés d'une *Introduction à l'étude de la question sociale* (1860).

THÉORIE CRITIQUE DE L'IMPOT, précédée de *Souvenirs du Congrès de Lausanne* (1861).

DE L'IMPOT DANS LE CANTON DE VAUD. Mémoire auquel un quatrième accessit a été décerné ensuite du concours ouvert par le Conseil d'Etat du canton de Vaud sur les questions relatives à l'impôt (1861).

LES ASSOCIATIONS POPULAIRES DE CONSOMMATION, DE PRODUCTION ET DE CRÉDIT. Leçons publiques faites à Paris en janvier et février 1865.

LES OBLIGATIONS POPULAIRES. *Des opérations de la Caisse d'escompte des associations populaires*. Leçon publique faite à Paris le 4 mars 1866.

RECHERCHE DE L'IDÉAL SOCIAL. Leçons publiques faites à Paris. Première série : *Théorie générale de la société* (1868).

(*Journal des Economistes*)

De la propriété intellectuelle. Position de la question économique (décembre 1859).

(*Presse*)

Des octrois (12 et 22 juillet, 3 août 1860).

De la mise en valeur des biens communaux (20, 21 et 23 septembre 1860).

La source et le développement du Capital (25 et 26 décembre 1860).

(*Indépendant de la Moselle*)

De la constitution de la propriété en Algérie (2 et 21 septembre, 12 octobre 1863).

(*Travail*)

Programme économique et politique (juillet 1866).

De la cherté du pain et de l'établissement de boulangeries coopératives (octobre 1866).

Des doctrines en matière d'association coopérative (décembre 1866).

Enoncé de principes relatifs aux associations coopératives (janvier 1867).

De la gratuité par la reciprocité dans les Banques d'échange (mars 1867).

Discussion sur les coalitions et les grèves à la Société d'économie politique (avril 1867).

Les erreurs du système monétaire français (mai 1867).

La discussion du Corps Légitif sur les sociétés à capital variable (juin 1867).

La science et le socialisme (décembre 1867).

Le socialisme scientifique (janvier 1868).

De la spéculation (avril et juin 1868).

(*Paris-Guide*)

La bourse et le crédit (1867).

Parmi ces travaux, plusieurs se rapportent à deux circonstances particulières et que je dois mentionner.

Je veux parler d'abord du Congrès de l'impôt réuni à Lausanne en 1860, auquel j'ai assisté, et du concours ouvert la même année et auquel j'ai participé également. C'est un titre que je ne veux pas omettre de faire valoir que d'avoir déjà saisi l'occasion de me faire connaître dans votre pays en m'occupant des intérêts du canton.

L'autre circonstance à laquelle je fais allusion est la part que j'ai prise aux efforts faits en France de 1865 à 1868 en faveur du mouvement coopératif et à laquelle se rattachent mes leçons sur les associations populaires et la publication du journal *Le Travail*. Ce mouvement n'a pas réussi chez nous pour des causes diverses que ce n'est pas ici le lieu d'énumérer. Mais je compte assez sur l'intelligence des hommes éclairés auxquels je m'adresse pour espérer qu'ils sauront ne rendre responsable de cet insuccès ni ma capacité ni mon dévouement, et qu'ils me sauront gré plutôt d'avoir saisi l'importance d'une idée dont la réalisation s'effectue si bien en Allemagne, en Angleterre, en Belgique et en Suisse.

S'il veut bien parcourir ces essais, en accordant naturellement plus d'indulgence à ceux qui datent de ma première jeunesse, le jury y reconnaîtra, je l'espère, la trace d'un travail suivi et persévérant.

Je n'appartiens sans réserve ni à l'école économiste, qui se qualifie de seule orthodoxe, et qui anathématisé le socialisme beaucoup plus volontiers qu'elle ne le réfute, ni au socialisme empirique, qui se fait gloire d'ignorer et de mépriser l'économie politique. Initié depuis longtemps par mon père aux travaux des économistes classiques, et très grand admirateur des belles théories par eux élucidées, je n'en ai pas moins été frappé de bonne heure des imperfections qu'offre la science sous deux rapports : j'ai vite reconnu combien l'objet même et les divisions en étaient mal définis, et combien ses conclusions sur certaines questions importantes étaient encore insuffisantes ; et j'ai constamment dirigé mes recherches vers ce double *desideratum*. Je considère comme un devoir d'exposer brièvement le résultat de mes efforts, et de dire sincèrement à quelles idées je suis parvenu et me suis arrêté sur les deux points signalés.

Le manque absolu d'une philosophie satisfaisante de l'économie politique était très bien signalé, il y a une vingtaine d'années déjà, par Ch. Coquelin à l'article *ECONOMIE POLITIQUE* du *Dictionnaire de l'Economie politique*. L'auteur cite les définitions d'A. Smith, de J.-B. Say, de Sismondi, de Storch, de Rossi montrant les différences qui les séparent les unes des autres, déclarant qu'aucune d'elles n'avait encore été acceptée sans conteste, établissant même que ceux qui les avaient fournies avaient été les premiers, dans leurs propres ouvrages, à ne s'y point conformer. Ch. Coquelin ne se borne pas là, et il indique très judicieusement une distinction négligée des économistes et qui doit servir de fondement à une classification nouvelle et meilleure des matières économiques aujourd'hui confondues, sans ordre ni méthode, sous le nom commun d'économie politique : c'est celle à faire entre la *science* et l'*art*, entre la science consistant « dans la connaissance de certains phénomènes ou de certains rapports observés et révélés », qui « observe, expose, explique », et l'*art* consistant « dans une série de préceptes ou de règles à suivre » et qui « conseille, prescrit, dirige ». Coquelin n'essaye pas toutefois d'opérer lui-même cette distinction si féconde ; et je ne crains pas d'ajouter que, prenant lui-même les éléments de l'*art* pour ceux de la *science*, par une conception du monde des faits industriels trop empreinte du point de vue physiocratique, il augmente encore la confusion par lui signalée.

M. John Stuart Mill, en Angleterre, et M. Courcelle-Seneuil, en France, ont fait, eux aussi, quelques pas dans cette voie, mais sans obtenir un succès définitif. Voici pourquoi selon moi. La distinction entre la *science* et l'*art*, entre l'*économie politique pure* ou théorique et l'*économie politique appliquée* ou pratique est en effet essentielle à faire en vue de la philosophie de l'économie politique ; mais elle n'est pas suffisante. Comme le dit très bien Ch. Coquelin, la *science* observe, expose, explique ; l'*art* conseille, prescrit, dirige. C'est que la *science* s'occupe de faits qui ont leur source dans les forces naturelles ou physiques, et que l'*art* s'applique à des faits qui prennent leur origine dans

l'activité humaine. Mais il y a ici une seconde distinction à opérer. Parmi les manifestations de l'activité humaine, il y en a, d'ordre purement industriel, qui n'ont à répondre qu'à la condition d'utilité ou d'intérêt, et qui sont véritablement du domaine de l'art ; et il y en a d'autres, d'ordre moral, qui ont à satisfaire avant tout au criterium d'équité ou de *justice* et qui relèvent de la juridiction du droit naturel. Or, ceux-ci, en tant qu'ils se rapportent à la richesse sociale, méritent de former une troisième catégorie et de fournir la matière d'une troisième division de l'économie politique qui déjà commence à s'imposer sous le nom d'*économie sociale*.

C'est en raison de cette conviction, aujourd'hui bien mûrie, que j'ai dit, au début de ma *Recherche de l'Idéal social* :

« Je partage, quant à moi, toute l'économie politique et sociale en trois parties, savoir :

» 1^o L'étude des lois naturelles de la *valeur d'échange* et de l'*échange* ou *théorie de la richesse sociale*. C'est aussi ce que j'appelle *économie politique pure*.

» 2^o L'étude des conditions les plus favorables de l'*agriculture*, de l'*industrie*, du *commerce*, du *crédit*, ou *théorie de la production de la richesse*. C'est aussi ce que j'appelle *économie politique appliquée*.

» 3^o L'étude des meilleures conditions de la *propriété* et de l'*impôt* ou *théorie de la répartition de la richesse*. C'est aussi ce que j'appelle particulièrement *économie sociale*.

» Je ne crois pas m'abuser en considérant ces trois parties de la science comme aussi distinctes les unes des autres par leurs points de vue propres que par leurs objets respectifs.

» Tout d'abord, il me paraît assuré que le monde des choses valables et échangeables est le théâtre d'un certain nombre de faits relatifs à la valeur d'échange et à l'échange, et qui sont soumis à des lois naturelles, tout comme le monde des corps physiques est, lui aussi, le théâtre d'un certain nombre de faits relatifs à la pesanteur, à l'électricité, etc. et que régissent des lois également naturelles. Quand je dis, par exemple, que *les choses tendent à augmenter ou à diminuer de valeur selon que la quantité en augmente ou en diminue par rapport à la quantité offerte sur le marché*, j'énonce une loi de même ordre que quand je dis que *les corps tendent à tomber vers le centre de la terre avec une vitesse croissant en proportion du temps*. Dans l'un et l'autre cas je constate une vérité d'observation entièrement et absolument indépendante de toute considération soit d'utilité, soit d'équité.

» Maintenant, les lois naturelles de la richesse sociale étant une fois connues, il me semble également incontestable qu'il y a lieu d'en déduire diverses règles touchant la production agricole, industrielle, commerciale et financière de cette richesse sociale. On passe ainsi de l'économie politique pure à l'économie politique appliquée, comme ailleurs de la mécanique rationnelle à la construction

des machines. Dans les deux cas on se met sur le terrain de la pratique ou de l'utilité, et l'on s'éloigne de la science pour se rapprocher de l'art.

» Enfin, je crois que c'est peu que la richesse sociale soit produite abondamment, si elle n'est équitablement répartie entre tous les membres de la société. Or c'est là une troisième opération bien caractérisée, et un troisième point de vue bien spécial : c'est celui non plus de la vérité ni de l'utilité, mais de l'équité.

» D'ailleurs n'êtes-vous point avec moi d'avis que si tout cela était fait, que si la richesse était parfaitement connue en elle-même, au point de vue du *vrai*, parfaitement connue aussi quant aux conditions de sa production la plus abondante, au point de vue de l'*utile*, et parfaitement connue encore quant aux conditions de sa répartition la plus équitable, au point de vue du *juste*, il n'y aurait plus un seul mot à en dire, et que la science en serait faite et parfaite ? Vous en penserez, Messieurs, ce qu'il vous plaira. En ce qui me concerne, telle est ma philosophie de l'économie politique et sociale. » (*Recherche de l'Idéal social*, p. 10.)

Le principe de cette classification des matières de l'économie politique et sociale est assez clair. J'estime qu'il convient, dans la circonstance, d'y joindre quelques développements relatifs à chacune des divisions qui ont été reconnues, et de fournir ainsi l'esquisse du Programme d'un cours complet de la science.

1. *L'économie politique pure ou théorie de la richesse sociale* comprend, entre autres questions capitales :

Celle de la nature de la richesse sociale et de l'origine de la valeur d'échange, autrement dit, de la distinction entre l'*utilité* et la *valeur échangeable* ; — la démonstration de la loi de l'offre et de la demande, des lois de l'échange et du marché.

L'étude des qualités naturelles des métaux précieux ; — la question du *numéraire*, ou de l'emploi des métaux précieux comme étalon pour la mesure des valeurs ; — et celle de la *monnaie*, ou de l'emploi des métaux précieux comme instrument d'échange ; — l'étude du change.

La théorie du capital et du revenu ; — la définition des trois espèces de capitaux : *terre*, *facultés personnelles*, et *capital produit*, et des trois espèces de revenus : *rente foncière*, *travail* et *profit* ; — l'étude des lois spéciales de variation de valeur de chaque capital et de chaque revenu ; — la question de la population et des subsistances.

La démonstration de la loi générale de variation de valeur du revenu par rapport au capital.

L'étude des effets naturels de telle ou telle organisation de la production ou de la répartition de la richesse, — des effets naturels des lois de réglementation, de prohibitions, du maximum —, de ceux des lois fiscales.

Cette partie de la science, si elle était convenablement achevée, serait, on peut le dire, toute une création originale, car elle constitue, sauf pour quelques points, une science nouvelle presque à construire de toutes pièces :

la science des forces économiques, analogue à la science des forces astronomiques. Je cite avec raison l'astronomie qui est en effet le type dont doit tôt ou tard se rapprocher la théorie de la richesse sociale. Des faits naturels en ce sens qu'ils sont et demeurent supérieurs aux conventions sociales et qu'ils s'imposent à la volonté humaine ; des rapports et des lois également naturels et conséquemment nécessaires, les uns principaux et en petit nombre, les autres secondaires, assez multipliés, variés et complexes ; faits, rapports et lois comportant, pour leur étude, l'application sur une échelle plus ou moins étendue du calcul et des formules mathématiques ; l'analogie est complète et frappante, et, pour sûr, si les économistes ont jusqu'ici laissé de côté, sans les élucider, sans même les aborder, la plupart des vérités de cet ordre, c'est qu'ils n'ont été et ne sont encore, pour la majorité, que des hommes de littérature trop étrangers à l'esprit et à la méthode scientifique. Je citerai la théorie de mon père sur la nature de la richesse et l'origine de la valeur, sa théorie du capital et du revenu, comme des solutions importantes de certaines des questions ci-dessus. J'ai obtenu moi-même une démonstration mathématique, encore inédite, de la loi de l'offre et de la demande, et je suis également en possession de démonstrations nouvelles touchant les effets des impôts sur les différents revenus.

2. Voici quels sont les principaux points que traite l'*économie politique appliquée* ou *théorie de la production de la richesse*.

Etude du principe de la division du travail ou de la spécialité des occupations.

Démonstration du principe de la libre concurrence et du libre échange ; formule du *Laisser faire, Laisser passer*.

Etude détaillée de l'organisation, sur la base du principe de la division et de la liberté du travail, de l'industrie agricole, — de l'industrie manufacturière —, de l'industrie commerciale. Réfutation des systèmes *mercantile, exclusif*, etc.

Théorie de l'association et de l'assurance.

Théorie de la colonisation. Examen du système *colonial*.

Organisation du crédit ; — Banques et institutions de crédit ; — Crédit agricole, industriel, commercial. Crédit public.

Théorie de la spécialisation ou de la capitalisation des épargnes ; — Etude des crises industrielles et commerciales.

Je n'en dirai pas de l'économie politique appliquée comme de l'économie politique pure. Là nous trouvons comme éléments préparés la somme des vérités découvertes et mises en lumière par l'école économiste. Cette partie est surtout œuvre d'érudition intelligente. En extrayant des œuvres de J.-B. Say, A. Smith, J.-S. Mill, et des autres maîtres, ce qui s'y trouve de doctrines saines et définitives, en tirant bon parti des ouvrages spéciaux qui

existent en quantité considérable sur l'agriculture, l'industrie, le commerce et le crédit, nous pouvons espérer d'achever sans trop de peine la théorie de chacune de ces catégories. Toutefois, là aussi il y a lieu d'introduire l'esprit scientifique, de rétablir l'exactitude des points de vue et de combler de grandes lacunes, notamment en ce qui concerne l'association et la spéculation. J'ai publié, et l'on trouvera dans les ouvrages et articles ci-dessus énumérés, le résumé de mes idées sur ces sujets.

3. Quant à l'*économie sociale*, ou *théorie de la répartition de la richesse*, voici les questions importantes qui la composent :

Etude de l'homme et de la destinée humaine au double point de vue physiologico-économique et psychologico-moral. De la concordance de l'intérêt et de la justice.

Définitions de l'individu et de l'Etat, — de l'intérêt individuel et de l'intérêt général, — des services privés et des services publics.

Solution du problème de l'ordre par la conciliation de la liberté et de l'autorité, et du problème de la justice par la conciliation de l'égalité et de l'inégalité ; démonstration du principe de l'égalité des *conditions* et de l'inégalité des *positions*.

Organisation de la propriété et de l'impôt au double point de vue de l'équité et de la convenance. Esclavage. Servage. Prolétariat.

Rapports de l'organisation de la propriété et de l'impôt avec l'organisation de l'industrie et du crédit.

Critique du socialisme.

Cette partie est, elle aussi, à constituer pour ainsi dire à nouveau, après l'achèvement de l'économie politique pure et appliquée. C'est la théorie des forces morales à élaborer après la théorie des forces économiques ; c'est le monde des droits à organiser à côté du monde des intérêts. Jusqu'ici les économistes ont ou repoussé les questions de distribution de la richesse sociale en dehors de l'économie politique ou prétendu les résoudre par des considérations d'utilité, tandis qu'elles ne peuvent être vidées que par des considérations de justice ; et ils se sont montrés, pour tout dire, aussi peu philosophiques en matière d'économie sociale qu'ils ont été peu scientifiques en matière d'économie politique pure. Il faut faire largement appel sur ce point à la philosophie morale, écarter à la fois le mysticisme métaphysique et le matérialisme utilitaire, demander à une expérience approfondie de la nature psychologique et morale de l'homme les principes véritables de la morale sociale, et résoudre d'après les principes ainsi reconnus toutes les questions sociales. Je renvoie, pour le développement de ces indications, à ma *Recherche de l'Idéal social*.

Je ne mets pas à part l'histoire des théories économiques et sociales. Elle se fondrait dans l'enseignement général et fournirait, soit par citations à l'appui, soit par réfutation, la plus utile confirmation des doctrines exposées.

Pourachever de préciser ce programme d'enseignement, peut-être n'est-il pas inutile d'ajouter que les trois parties de la science qui viennent d'être signalées ont, comme étendue, une importance à peu près exactement égale si on les développe chacune comme il convient, et de faire remarquer d'autre part que, dans la distribution logique des matières, la première partie — économie politique pure — occupe nécessairement le premier rang, mais que l'ordre des deux autres — économie politique appliquée et économie sociale — peut être indifféremment interverti. Il suit de là qu'on peut, suivant les nécessités ou les convenances de l'enseignement, soit répartir les trois théories sur trois années d'études, soit répéter chaque année la théorie de la richesse sociale comme cours d'économie politique théorique, et répartir sur deux années, en les faisant alterner l'une avec l'autre, la théorie de la production et la théorie de la répartition de la richesse considérées comme formant ensemble l'économie politique pratique.

Je borne là, Monsieur, ces explications. Je crois en avoir assez dit pour faire comprendre peut-être que, quoique jeune encore, je dois cependant à dix années non interrompues d'études et de publications sur l'économie politique et sociale, et à quarante années de recherches économiques poursuivies par mon père, et dont le résultat m'a été communiqué par lui, d'être en possession d'un fonds assez riche d'idées bien mûries pour tenter sans trop de témérité l'œuvre si sérieuse et si difficile d'un enseignement public de l'économie politique et sociale. Je me borne donc à vous réitérer, Monsieur, l'offre de mes services en prenant ici l'engagement, au cas où le choix du jury et du Conseil d'Etat me serait favorable, d'employer toutes mes forces à y faire honneur.

En attendant avec respect leur décision, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Léon WALRAS.

Note de Ruchonnet : « 12 septembre 1870, prendre note et classer. R. »